



NOTE D'INFORMATIONS CLUBS SAISON 2012-2013

1 - NOUVEAUTES

Nous vous rappelons que la Licence Carte Neige « Pratiquant » devient la **Licence Carte Neige « loisir »**. On distinguera trois types de Licence FFS, la **Licence Carte Neige « loisir »**, la **Licence Carte Neige « compétiteur »** et la **Licence Carte Neige « dirigeant »**.

Certaines options d'assurance ont également été rebaptisées :

- l'option « performance » devient « **optimum** »,
- l'option « loisirs » devient « **medium** »,
- l'option « fond loisirs » devient « **fond medium** »,
- l'option « famille loisirs » devient « **famille medium** ».

SAISONS PRECEDENTES		SAISON 2012-2013	
TYPE LICENCE CARTE NEIGE (RC incluse)	OPTIONS D'ASSURANCE	TYPE LICENCE CARTE NEIGE (RC incluse)	OPTIONS D'ASSURANCE
PRATIQUANT INDIVIDUEL	PRIMO LOISIRS FOND LOISIRS	LOISIR INDIVIDUELLE	PRIMO MEDIUM FOND MEDIUM
PRATIQUANT FAMILLE	FAMILLE LOISIRS	LOISIR FAMILLE	FAMILLE MEDIUM
DIRIGEANT	PRIMO LOISIRS PERFORMANCE	DIRIGEANT	PRIMO MEDIUM OPTIMUM
COMPETITEUR	PERFORMANCE	COMPETITEUR	OPTIMUM
TOUS LICENCIES sur demande adressée à Gras Savoye.	PERFORMANCE, ELITE	TOUS LICENCIES sur demande adressée à Gras Savoye. formulaire disponible : http://www.ffs.fr/site/carteneige/index.php?rub=ass	OPTIMUM, ELITE OU +

La Fédération a négocié une optimisation des garanties d'assurance qui nous paraissent essentielles :

	saison 2011-2012	saison 2012-2013	saison 2011-2012	saison 2012-2013	saison 2011-2012	saison 2012-2013	saison 2011-2012	saison 2012-2013
options d'assurance	loisir	medium (1)	performance	optimum	moniteur ESF	moniteur ESF	élite	élite (2)
frais médicaux en France	150 % de la BR	150 % de la BR	150 % de la BR	200 % de la BR	150 % de la BR	200 % de la BR	300 % de la BR	400 % de la BR
frais médicaux à l'étranger	150 % de la BR	plafond 30 000 €	150 % de la BR	plafond 100 000 €	150 % de la BR	plafond 100 000 €	300 % de la BR	plafond 300 000 €
capital en cas d'invalidité permanente	néant	10 000 € invalidité 100 %	15 245 € invalidité 100 %	35 000 € invalidité 100 %	15 245 € invalidité 100 %	35 000 € invalidité 100 %	150 000 € invalidité 100 %	300 000 € invalidité 100 %
capital en cas de décès	néant	5 000 €	7 622 €	10 000 €	7 622 €	10 000 €	45 734.71 €	100 000 €

(1) y compris "Fond medium" et "Famille medium"

(2) garanties d'assurance complémentaire pouvant être souscrite directement auprès de GRAS SAVOYE MONTAGNE (tél. 0 810 02 09 64)

BR : base remboursement Sécurité Sociale

ce document n'est pas contractuel, se reporter aux conditions générales d'assurance disponibles sur le site rubrique Licence Carte Neige - Garanties d'assurance

Pour visualiser l'ensemble des garanties d'assurance :

[LICENCE CARTE NEIGE – Garanties d'assurance]

<http://www.ffs.fr/site/carteneige/index.php?rub=ass>

2 - RAPPEL DE DEUX REGLES IMPORTANTES

Les statuts et les règlements de la FFS définissent deux obligations incontournables :

- ↳ Tous les adhérents d'un Club affilié doivent être licenciés à la FFS conformément à l'article 4, chapitre III des statuts de la FFS. Chacun d'entre eux doit obligatoirement être titulaire d'une Licence Carte Neige « loisir », d'une Licence Carte Neige « dirigeant » ou d'une Licence Carte Neige « compétiteur » que vous êtes chargé de lui délivrer.

La Licence Carte Neige de la FFS n'est pas une assurance mais une licence sportive obligatoire pour tous les adhérents d'un Club FFS.

Pour toute information sur ce point, reportez-vous à la rubrique :

[FFS, Comités et Clubs - Statuts – « Statuts de la FEDERATION FRANCAISE DE SKI] :

<http://www.ffs.fr/site/federal/index.php?rub=statuts>

- ↳ Les Moniteurs Fédéraux peuvent encadrer uniquement des licenciés FFS à l'exclusion de toute autre population. Le respect de cette règle est indispensable pour des questions de responsabilité civile et pénale.

Pour toute information sur ce point, reportez-vous à la rubrique :

[FORMATION – Enseignement du Ski en France – Enseignement Fédéral Bénévole] - télécharger le PDF « Guide des formations bénévoles »

<http://www.ffs.fr/site/formation/index.php?rub=ensben>

3 - ASSURANCE LICENCIES

La Licence Carte Neige de la FFS n'est pas une assurance mais une licence sportive obligatoire pour tous les adhérents d'un Club FFS. Elle peut être souscrite avec ou sans assurance. Les options d'assurance proposées peuvent être complétées par des options complémentaires ouvertes à tout licencié sur simple demande à Gras Savoye Montagne.

Pour toute information sur ce point, reportez-vous à la rubrique :

[LICENCE CARTE NEIGE – Garanties d'assurance]

<http://www.ffs.fr/site/carteneige/index.php?rub=ass>

4 - RESPONSABILITE DES CLUBS ET DES DIRIGEANTS

Responsabilité des Clubs et des Dirigeants - réglementation fédérale

Pour toute information sur ce point, reportez-vous à la rubrique :

[REGLEMENTS – Règles Communes – Responsabilité des Clubs et de leurs Dirigeants] - télécharger le PDF « Responsabilité des Clubs et de leurs Dirigeants »

http://www.ffs.fr/site/reglements/index.php?rub=req_clubs

Contrats d'assurance « responsabilité civile »

La Fédération a souscrit :

Pour le compte des personnes physiques (licenciés, dirigeants, moniteurs fédéraux, etc) et des personnes morales (FFS, Comités Régionaux, Clubs, etc)

- un contrat d'assurance « **responsabilité civile** », dans la limite de 4 573 471 € par sinistre, valable dans le cadre des activités du Club. Pour plus de détails sur cette garantie, reportez-vous au lien ci-dessous :

<http://www.ffs.fr/pdf/carteneige/FFScn-assurance-12-13.pdf>

- un contrat d'assurance plus spécifique couvrant la « **responsabilité civile des Dirigeants** » pour les fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions (ex : faute de gestion). Montant de la garantie : 2 000 000 € par année d'assurance.

Des attestations d'assurance sont disponibles dans la rubrique :

[REGLEMENTS – Règles Communes – Attestations d'assurance responsabilité civile] - télécharger le PDF correspondant

http://www.ffs.fr/site/reglements/index.php?rub=req_resp

5 - DELIVRANCE DE LA LICENCE CARTE NEIGE PAR INTERNET

Le système d'adhésion en ligne via le site internet de la Fédération : www.ffs.fr est reconduit.

6 - FETE DU SKI ET DE LA NEIGE

La deuxième édition de la Fête du Ski et de la Neige aura lieu le 20 janvier 2013. Cette opération sera pilotée par France Montagne.

A cette occasion des dispositifs particuliers pour l'accueil des skieurs et des snowboarders seront mis en place dans les stations participantes.

Pour plus d'informations www.france-montagnes.com

La FFS incite l'ensemble de ses Clubs à participer à cette manifestation.

A cette occasion, nous vous proposons de concentrer nos efforts (Clubs, Comités, FFS) sur la découverte des activités des Clubs affiliés et plus particulièrement la pratique du ski et du Snowboard « loisir ».

7 - LICENCE « CLUB ESF »

Cette licence ne pourra être délivrée qu'aux élèves, nés en 1994 et après, des Clubs ESF et leur permettra de participer à certaines compétitions inscrites au calendrier FFS (hors compétitions nationales) dans des quotas bien définis.

Elle ne pourra être délivrée qu'à la demande du Directeur d'une ESF sur présentation d'un formulaire de pré-inscription signé de sa main. Elle est réservée aux Clubs auxquels une ESF peut être rattachée.

8 - FORFAITS REMONTEES MECANIQUES

Afin de répondre au mieux à la demande d'obtention de réductions sur les forfaits de remontées mécaniques, la FFS poursuit sa collaboration avec deux structures associatives qui proposent cette saison des tarifs avantageux.

Rendez-vous sur leur site pour connaître les conditions d'adhésion au système et les tarifs proposés :

- SLS <http://www.skiloisirsservices.fr>

- USCA <http://usca2000.free.fr/>

Les autres avantages réservés aux licenciés FFS figurent comme chaque année dans le fascicule Club Avantages FFS réservé à cet effet ou sur le site de la FFS, rubrique :

[LICENCE CARTE NEIGE – Clubs Avantages FFS]

<http://www.ffs.fr/site/carteneige/index.php?rub=avt>

9 - CONSEILS AUX CLUBS CONCERNANT LE SEJOUR ET LE DEPLACEMENT DES MINEURS

Pour toute information sur ce point, reportez vous à la rubrique :

[REGLEMENTS – Règles Communes – Conseils aux clubs concernant le séjour et le déplacement des mineurs] - télécharger le PDF « Conseils aux clubs concernant le séjour et le déplacement des mineurs »

http://www.ffs.fr/site/reglements/index.php?rub=req_clubs1